F04-100

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° D'IMPRIMÉ : ZP18618149

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	15/09/2025	25007285

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

14/11/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S082Z119

(9) RAISON SOCIALE : CTA BRESSOLS

(3) COORDONNÉES : 1231 B chemin du pastenc

82710 BRESSOLS
Tel:09 52 70 73 02

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 031S1493

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
BT-448-VC (F)	09/11/2015	09/09/2011

Marque	Désignation commerciale
CITROEN	JUMPY

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF7XS9HUCBZ044121	N1	CTTE

Type/CNIT	Énergie
XS9HUC	GO

Document(s) présenté(s)
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCES MAJEURES

0.1.1.b.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Inscription manquante ou illisible (AV)
4.1.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite (AVD,D)
5.3.2.a.2. AMORTISSEURS : Amortisseur mal fixé (AVG)
5.3.2.b.2. AMORTISSEURS : Amortisseur endommagé ou donnant des signes de fuite ou de dysfonctionnement grave (ARG)
6.2.3.b.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Une portière est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermée (portes coulissantes) (ARD)
8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement

DÉFAILLANCES MINEURES

5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé (AVG,AVD,ARG,ARD)
5.3.2.d.1. AMORTISSEURS : Ecart significatif entre la droite et la gauche (AR)
6.1.1.g.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis (ARG,AR,ARD)
6.1.2.a.1. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Dispositif endommagé sans fuite ni risque de chute
6.1.7.g.1. TRANSMISSION : Capuchon anti-poussière gravement détérioré (AVG,AVD)
6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (G)
6.2.5.a.1. SIÈGE CONDUCTEUR : Siège défectueux
8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important
Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P1351

Attention, il existe une suite à cette page du procès-verbal

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

148882

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8m/km) :	+0.1 m/km			
Dissymétrie suspension (≤30%) :	4%		77%	
Forces verticales :	1015 daN		847 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	381 daN	372 daN	297 daN	295 daN
Déséquilibre (<20%) :	3%		1%	
Forces de freinage (efficacité):	381 daN	372 daN	297 daN	295 daN
Taux d'efficacité global (≥50%) :	72			
Frein de stationnement	Taux d'efficacité (≥18%) : 26%			
Feux de croisement (-2.5% à -0.5%)	-1.3%			